

Aquario Club de Montereau

Association loi 1901 déclaré à Provins

N° SIRET : 441 870 326 00010

19 rue de la Colline St-Martin

77 130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Mail: aquarioclub.de.montereau@gmail.com

Tel : 01 60 74 30 14 / Portable : 07 66 26 22 79

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 04 mai 2019

Dans la limite des bacs disponibles

DEROULEMENT DE LA BOURSE :

Lieu : Salle du Prieuré St-Martin - Rue du Prieuré, 77130 Montereau-Fault-Yonne

Coordonnées GPS : (48°23'46.921"N / 2°57'53,413"E)

- 8 h 00 - 9 h 45 : arrivée et accueil des exposants
- 10 h 00 - 18 h 00 : ouverture au public
- A partir de 18 h 00 : démontage des stands

RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place. La réservation des repas a lieu en même temps que celle des bacs.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Aquario club ou en espèces le jour de la bourse (à préciser sur le formulaire d'inscription).

Pas de carte bancaire.

Sans information sur le mode de règlement à la date limite d'inscription, les repas ne seront pas pris en compte.

Nous vous proposons une formule sandwich/boisson/dessert :

- ~ 7.00 €/adulte
- ~ 5 €/enfant (-10 ans)

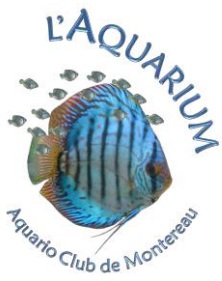
Il y aura également une buvette accessible tout au long de la journée.

La fiche d'inscription et le règlement qui suivent sont à retourner impérativement signés et accompagnés du règlement à :

**Aquarioclub de Montereau
19 Colline Saint Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne**



: 01 60 74 30 14 📞 Portable : 07 66 26 22 79



Aquario Club de Montereau

Association loi 1901 déclaré à Provins

N° SIRET : 441 870 326 00010

19 rue de la Colline St-Martin

77 130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Mail: aquarioclub.de.montereau@gmail.com

Tel : 01 60 74 30 14 / Portable : 07 66 26 22 79

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX POISSONS

Accès à la bourse et matériel à disposition

La vente est exclusivement réservée aux amateurs, aux associations et aux partenaires de l'Aquarioclub.

- Les poissons et plantes vendus par les exposants doivent obligatoirement être issus des reproductions obtenues par chaque exposant et en aucun cas être achetés pour l'occasion dans le commerce afin d'être revendus.
- Le matériel ne peut être que d'occasion.
- L'association Aquarioclub de Montereau se réserve le droit de revendre du matériel neuf et de la nourriture spécialement achetés pour l'occasion.
- L'Aquarioclub de Montereau, en tant qu'organisateur et responsable du bon déroulé de la manifestation, se réserve le droit avant et pendant la bourse de retirer des bacs :
 - les poissons hybrides ou non identifiables
 - les poissons malades, malformés ou n'étant visiblement pas dans un état sanitaire irréprochable
 - les alevins trop petits.
- Les espèces vendues doivent être identifiées par leur nom de genre et d'espèce ainsi que le lieu de pêche pour les espèces présentant des formes géographiques distinctes.
- L'association met à disposition des aquariums d'eau douce de 55 à 180 litres, équipés d'un aérateur, chauffés et remplis d'eau du robinet avec conditionneur d'eau (KH : 6-10, GH 10-14, valeurs données à titre indicatif).
- Le vendeur doit se munir: d'au moins une épuisette, d'un stylo, d'un marqueur indélébile, de ruban adhésif et de sacs plastiques adaptés au transport de poissons (possibilité d'en acheter sur place).

Nous rappelons qu'il est préférable de faire jeûner les poissons 48 à 72H avant tout transport pour leur bien-être.

Modalités de vente

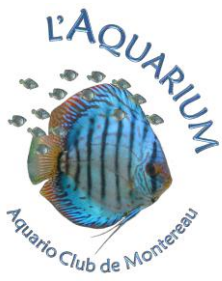
- Le vendeur doit avant toute vente s'assurer que l'acheteur est bien informé des conditions nécessaires pour maintenir dans de bonnes conditions les espèces achetées.
- Chaque vendeur se verra doté en début de bourse d'un carnet à souches numérotées: il notera sur chaque ticket, ainsi que sur la souche correspondante le prix à acquitter par l'acheteur.
- L'acheteur se présente ensuite à la caisse avec son ou ses tickets et règle la somme due: le ou les tickets seront alors tamponnés par la caisse.
- Une fois son ticket tamponné, prouvant qu'il s'est acquitté de la somme due, l'acheteur donnera son ticket au vendeur afin de récupérer ses achats. **Le vendeur ne peut en aucun cas encaisser directement sa vente.**

Déroulement de la bourse et horaires

- La réception des exposants se fait le jour même de 7h00 à 9h30. La bourse est ouverte au public de 10h à 18h. **Aucune vente ne peut être réalisée en dehors des horaires d'ouverture.**
- L'entrée de la bourse est libre et gratuite ; afin de rentrer dans ses frais l'association prélèvera 10% du total de la vente de chaque vendeur. Le vendeur qui aura fait un total inférieur ou égal à 15 € ne sera pas prélevé.
- Chaque vendeur, sur présentation de ses souches, pourra récupérer l'argent provenant de ses ventes (déduction faite des 10%) après la clôture de la bourse, soit après 18 h. En cas de contestation sur les sommes dues au vendeur, seule la présentation des tickets tamponnés permettra de régler le litige.
- L'association se réserve le droit d'exclure immédiatement, avant ou pendant la bourse tout vendeur qui ne respecterait pas ce règlement ou dont l'attitude serait contraire à la déontologie de notre association.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans sa totalité.

Signature :



Aquario Club de Montereau

Association loi 1901 déclaré à Provins

N° SIRET : 441 870 326 00010

19 rue de la Colline St-Martin

77 130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Mail: aquarioclub.de.montereau@gmail.com

Tel : 01 60 74 30 14 / Portable : 07 66 26 22 79

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner impérativement et au plus tard avant le
Samedi 04 mai 2019

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél : Tél 2 :

@ :

Je déclare accepter le règlement de la bourse et souhaite réserver :

| Réservation bacs |
|-----------------------------------------------|
| Nombre de bacs : |
| Volume minimal souhaité du ou des bacs : |
| Nombre de mètres linéaires pour le matériel : |

| Nb formules sandwich, boisson, dessert | |
|----------------------------------------|----------|
| Adulte (7.00 €) : | soit : € |
| Enfant moins de 10 ans (5 €) : | soit : € |
| Total règlement à joindre : | € |

| Réservé à l'administration |
|----------------------------------------------------|
| Reçu le : _____ |
| <input type="checkbox"/> Lettre vendeur : _____ |
| <input type="checkbox"/> Règlement signé |
| <input type="checkbox"/> Paiement repas reçu |
| <input type="checkbox"/> Emplacement plan |
| <input type="checkbox"/> Attribution des bacs |
| <input type="checkbox"/> Comptabilisation matériel |
| <input type="checkbox"/> Ajout sur liste de vente |

| Espèces | Quantité | Commentaires (Volume des bacs, t°, conditionneur, etc.) |
|---------|----------|------------------------------------------------------------|
| | | |

* Description des poissons inutiles si déjà transmise via le site du club

* Si vous manquez de place, vous pouvez reproduire ce tableau sur papier libre et le joindre au présent document.

Date :

Signature :